

Lyon, le 23 NOV. 2023

La Préfète de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

à

destinataires *in fine*

**Objet : Orientations de l'État en matière de politique de la ville pour les programmations 2024**

L'actualité de la politique de la ville en 2023 a été dense notamment avec la perspective des nouveaux contrats de ville en 2024, la tenue du Conseil Interministériel des Villes (CIV) le 27 octobre dernier et l'actualisation des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sans présager des enjeux et du contenu des futurs contrats de ville « *Engagements quartiers 2030* » en cours de discussion entre l'État et les collectivités, il est toutefois possible d'identifier, d'ores et déjà, des priorités pour les actions, qui seront mises en œuvre, pour certaines, dès le premier trimestre 2024.

Les orientations nationales concernant les futurs contrats de ville constituent plusieurs jalons de la feuille de route de l'État pour nos quartiers prioritaires :

1. La circulaire du 31 août 2023 de la Secrétaire d'État à la Ville indique que les futurs contrats de ville devront répondre aux attentes des habitants : tranquillité publique, écologie du quotidien et accès à tous les services publics (offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle, sociale, etc.) ;
2. La Première ministre, à l'issue du CIV du 27 octobre dernier, a exposé trois orientations stratégiques : la transition écologique, le plein emploi et les services publics (accueil du jeune enfant, réussite éducative, santé et accès aux soins, culture, sports, grand âge, accès aux services publics et équipements de proximité, etc.).


---

À ces orientations générales s'ajoutent les enjeux locaux les plus prégnants, qui correspondent aux attentes exprimées par les habitants de nos quartiers prioritaires au cours des consultations citoyennes, qui ont été menées dans toutes les quartiers prioritaires du Rhône, du 17 mai au 16 octobre 2023. Si ces attentes dépassent souvent le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville et relèvent des droits communs de l'État, des collectivités et des établissements publics ; toutefois certaines attentes peuvent constituer des priorités pour les programmations sociales, et appellent des réponses fortes, structurées et partenariales :

- Accompagner la parentalité dès la petite enfance, favoriser la réussite éducative et renforcer la continuité éducative ;
- Simplifier et faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations à l'embauche, favoriser l'insertion professionnelle dans des domaines d'avenir et sur des métiers correspondant aux contraintes et aux souhaits des habitants ;
- Contribuer à la tranquillité publique par des actions de prévention des nuisances, des incivilités, de la délinquance. Aider à renouer ou renforcer le lien entre la population et les institutions ;
- Donner à la culture toute sa place dans les quartiers, notamment par une offre culturelle adaptée et diverse en s'appuyant sur des organismes et associations culturelles ;
- Favoriser le développement des pratiques sportives, dans toute leur diversité, pour toutes et tous, y compris pour les enfants et adolescents en affirmant leur caractère éducatif, développer l'accès aux sports dans cette année où la France accueille les Jeux Olympiques et Para-Olympiques ;
- Favoriser l'accès à la santé, y compris la santé mentale, et ce particulièrement pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées ;
- Contribuer au sentiment de bien vivre dans son quartier par des actions renforçant le lien social, améliorant l'image des quartiers et facilitant l'accès aux droits.

La programmation 2024 s'articulera donc autour de ces orientations et de ces objectifs tout en veillant à promouvoir sans relâche les principes et valeurs de la République, et leurs traductions concrètes : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre toutes les formes de discriminations.

Afin de porter collectivement ces orientations, il est nécessaire de s'appuyer sur le tissu associatif local, garant du lien social. Les services de l'État restent, quant à eux, à vos côtés pour la construction de ces programmations et le suivi financier associé.



Fabienne BUCCIO

**Fabienne BUCCIO**